

### Installations de loisirs : réussites du public, échecs des PPP

Partout au Canada, les villes et villages s'efforcent d'assurer la force et la santé de leurs collectivités. Pour les citoyens de tous âges, l'activité physique et les loisirs sont parmi les meilleures façons de rester en santé. La demande s'accroît donc pour des installations comme les centres de loisirs, les aréna, les parcs, les terrains de sports et les terrains de jeux qui favorisent la santé de la population et l'engagement de la communauté.

Les administrations locales peuvent continuer à investir dans des installations dont la propriété et l'exploitation sont publiques et qui accroissent l'actif de la collectivité, en plus d'assurer l'accès égal aux services. En même temps, les responsabilités financières et les budgets en immobilisations limités sont de véritables défis qui poussent les municipalités à envisager d'autres avenues que l'investissement public.

Certaines collectivités ont fait l'essai du financement privé, parce que ce moyen semblait attirant au premier abord. Mais ces tentatives ont fini par coûter immensément cher. Le coût du financement privé est plus élevé tout simplement parce que les administrations publiques peuvent emprunter de l'argent à un meilleur taux. Il faut tenir compte des marges de profit dans le bilan et, souvent, l'accessibilité des loisirs communautaires diminue. En bout de ligne, de nombreux projets privés échouent, obligeant les municipalités à voler au secours des installations de loisirs et à éponger leur immense dette.

**La Ville de Cranbrook, en Colombie-Britannique**, a eu recours à un PPP pour éviter d'inscrire aux livres la dette engagée pour la

construction d'un aréna de 4 250 places. Le partenaire privé avait de la difficulté à trouver du financement et à respecter les échéances de construction, et la ville a dû absorber les dépassements de coûts. Le pouvoir d'emprunt de la ville a beaucoup diminué à cause du bail à long terme.<sup>i</sup> La propriété a changé de mains plusieurs fois et, lorsque le projet a finalement échoué, la ville s'est retrouvée avec le niveau de dette le plus élevé de la province. Les résidents de Cranbrook ont subi une hausse d'impôts de 7 % pour ce projet seulement et les frais ont augmenté considérablement par rapport à ce qui était exigé auparavant pour les patinoires appartenant à la ville.<sup>ii</sup>

L'établissement est finalement revenu au secteur public, après plusieurs années éprouvantes, lorsque la ville a signé une entente de résiliation, le 7 mars 2007.

#### La Ville d'Ottawa, Ontario

Deux patinoires de la ville ont été construites en PPP il y a quatre ans. Elles étaient vantées comme la preuve que la ville pouvait en faire plus avec moins. Le 20 avril 2007, les gestionnaires municipaux ont recommandé de renflouer à hauteur de 1,2 million de dollars Capital Sports Group, la société qui gère le Bell Sensplex, et de résilier le partenariat avec Serco Facilities Management, exploitant du Ray Friel Centre. La ville s'est retrouvée avec une dette additionnelle de 12 millions de dollars. Les sociétés avaient un mauvais rendement à plusieurs égards, en plus d'une gestion inadéquate, ce qui laissait peu de choix à la ville.<sup>iii</sup>

**Cranbrook** et **Ottawa** s'ajoutent à une longue liste de collectivités comme **Guelph**, **Victoria** et **Port Alberni**, qui ont connu des problèmes et hérité de dettes après avoir conclu des PPP pour leurs installations de loisirs. Non seulement la privatisation n'a-t-elle pas résolu leurs problèmes financiers, mais elle en a créé de nouveaux.

De nombreuses collectivités ont fait campagne avec succès en faveur de loisirs publics. Avec la créativité, l'innovation et un financement public différent, et en fixant des objectifs réalistes pour combler les besoins de la collectivité en matière de loisirs, certaines municipalités ont brillamment réussi à garder publiques la propriété et l'exploitation de leurs installations de loisirs.

**Windsor** a rejeté un projet non sollicité de PPP en octobre 2006 après avoir consulté le personnel de la ville. La municipalité a conclu qu'en consolidant plusieurs installations en un seul nouveau centre public, elle pourrait réduire ses frais d'exploitation et peut-être même créer des revenus.

**Niagara Falls** a choisi de rester publique en décembre 2006 et de construire un plus petit aréna double à un coût de 18 millions de dollars au lieu du projet de 46 millions de dollars proposé par JDS pour un établissement plus grand. JDS voulait diviser le coût de construction avec la ville et obtenir une garantie de 1,8 million de dollars de revenus annuels. Le conseil municipal de **St. Catharines** a aussi rejeté une proposition de JDS peu après.

### Solutions de financement public<sup>iv</sup>

Les administrations publiques ont des choix. D'abord, la façon la plus économique de financer un projet, quel qu'il soit, est d'avoir recours à l'emprunt public, les municipalités ayant toujours la meilleure cote de crédit et donc un taux d'intérêt créditeur plus faible. Ensuite, il existe de nombreux nouveaux mécanismes éprouvés pour obtenir des fonds publics destinés à l'infrastructure.

- **Les obligations exemptes d'impôt** permettent aux municipalités d'emprunter des fonds à des taux d'intérêt moindres que ce qu'elles paieraient pour les obligations ordinaires.
- **Les sociétés d'État**, comme la Société canadienne d'hypothèque et de logement, qui appartient à cent pour cent au gouvernement fédéral, peut émettre des obligations et a un pouvoir d'emprunt considérable.

Avec assez de pression de la part des municipalités, le gouvernement fédéral pourrait créer une société d'infrastructure structurée en société d'État à capital public comme la SCHL.

- La plupart des provinces sont dotées d'autorités financières municipales qui permettent aux municipalités de bénéficier d'une **mise en commun de la dette**. Ces organismes peuvent être élargis.
- Des fonds dédiés à l'infrastructure, des subventions des paliers supérieurs de gouvernement et des solutions innovatrices comme les *Public Interest Companies* (Sociétés d'intérêt public) ou « PIC », sont toutes des options viables.

Les PPP font grimper les coûts publics, cachent la dette publique, réduisent la reddition de comptes et permettent que des fonds publics servent à autre chose que les priorités collectives.

Les PPP exigent des compromis en matière de qualité et exacerbent les inégalités sociales en réduisant l'accès aux services municipaux.

La dette publique est plus économique et permet aux municipalités de conserver la propriété publique et le contrôle de l'actif.

La propriété publique garantit la mise en place d'un processus grâce auquel les élus peuvent promouvoir l'intérêt collectif.

Pour en savoir plus, visitez : [www.scfp.ca/www/privatization](http://www.scfp.ca/www/privatization)

<sup>i</sup> *Cranbrook Daily Townsman*, 27 juin 2001, « Cranbrook's borrowing decreases » (Le pouvoir d'emprunt de Cranbrook diminue)

<sup>ii</sup> *Cranbrook Daily Townsman*, 15 mai 2001, « Cranbrook taxes to go up almost 11% » (Les impôts de Cranbrook grimpent de près de 11 %)

<sup>iii</sup> *Ottawa Citizen*, 20 avril 2007, « Rink partnerships are failing, report finds » (Un rapport conclut que les partenariats dans les patinoires sont un échec), Jake Rupert.

<sup>iv</sup> Pour voir le rapport complet : « Les installations de loisirs en PPP : qui en profite ? » [http://www.scfp.ca/privatization/Les\\_installations\\_de](http://www.scfp.ca/privatization/Les_installations_de)